



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

EUROPEAN REGION-
ETUCE

President

Christine BLOWER

Vice-Presidents

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9th
1210 Brussels, Belgium
Tel +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

European Director

Susan FLOCKEN

Treasurer

Mike JENNINGS

ETUCE

European Trade Union Committee for Education
EI European Region

Position du CSEE L'6ducation dans la strat6gie post-2020 de l'UE

Adopt6e par le Comit6 du CSEE le 19 mars 2018.

Le 14 novembre 2017, la Commission europ6enne a publi6 la Communication [Renforcer l'identit6 europ6enne par l'6ducation et la culture - Contribution de la Commission europ6enne 6 la r6union des dirigeants du 17 novembre 2017 6 G6teborg](#). Ce texte vise essentiellement 6 d6finir de nouveaux objectifs politiques en mati6re d'6ducation pour la p6riode 2018-2020 et au-del6.

Le pr6sent document expose le point de vue du CSEE, repr6sentant 11 millions d'enseignant(e)s en Europe, bas6 sur la consultation men6e aupr6s de ses organisations membres 6 propos de la Communication de la Commission et sur leurs points de vue concernant la place de l'6ducation dans la strat6gie post-2020 de l'UE.

R6ponse du CSEE 6 la Communication Education de qualit6 pour tou(te)s maintenant et dans les strat6gies post-2020 de l'UE

Nous jugeons positive l'initiative de discuter de l'6ducation 6 un **haut niveau de l'UE**, bien que ce soit dans un cadre informel au Sommet social de G6teborg. Nous demeurons fermement convaincus que **les partenaires sociaux du secteur de l'6ducation** jouent un r6le essentiel dans la d6finition des politiques de l'UE en mati6re d'6ducation, raison pour laquelle nous regrettons que ces derniers n'aient pas 6t6 consult6s par la Commission europ6enne 6 ce sujet. D'autre part, le principe de mener des discussions entre dirigeant(e)s de l'UE en l'absence de leurs ministres de l'Education et de l'Emploi interroge la **transparence du processus politique** pour l'6laboration des politiques en mati6re d'6ducation.

1. Nous regrettons que, manifestement, la Communication ne s'appuie gu6re sur le **Cadre strat6gique Education et Formation 2020**, alors que les r6sultats atteints par les syst6mes d'6ducation des Etats membres de l'UE sont d6terminants pour la construction de l'avenir. La Commission europ6enne sugg6re que l'avenir de l'6ducation doit 6tre envisag6 sous l'angle des 6volutions sociales, 6conomiques et politiques. Toutefois, il est difficile de pr6voir de telles 6volutions 6 l'horizon 2030. Par ailleurs, **l'6ducation est un droit humain et un bien public**, un principe qui doit 6tre respect6 et renforc6 d'ici 2030, en vertu du Programme des Nations Unies pour le d6veloppement durable 2030 et de la mise en 6uvre pleinement ex6cutoire du **Socle europ6en des droits sociaux**, pr6voyant que : « *Toute personne a droit 6 une 6ducation inclusive et de qualit6, 6 la formation et 6*

2. *l'apprentissage tout au long de la vie afin de maintenir et d'acquérir des compétences qui lui permettent de participer pleinement à la vie en société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail* ». Les Etats membres se doivent d'appliquer ce principe au travers de l'introduction de mesures législatives adéquates permettant de garantir et d'améliorer la qualité et l'égalité dans les systèmes d'éducation nationaux.

3. La Commission épingle plusieurs éléments importants nécessaires au **développement d'une éducation de haute qualité**, tels que l'excellence de la formation et les perspectives attrayantes pour les enseignant(e)s, l'apprentissage tout au long de la vie couvrant la formation des adultes peu qualifié(e)s, l'éducation de la petite enfance, l'importance des compétences clés et des aptitudes transversales, la citoyenneté active, ainsi que l'égalité des chances au sein de l'éducation et dans la vie. En général, ces différents aspects sont toujours présents dans les politiques éducatives de l'UE et des Etats membres, mais rarement au centre des véritables priorités. Aussi le principal problème est que les critères de référence et les indicateurs des stratégies Europe 2030 et Education et Formation 2020 ne renvoient pas à ces domaines de travail et que les pays n'ont, par conséquent, ni été invités à en tenir compte dans leurs politiques, ni à prévoir des investissements dans ce cadre.

4. S'agissant des **propositions concrètes adressées par la Commission aux Etats membres** sous la forme de nouveaux **indicateurs et critères de référence**, nous demandons à la Commission de conduire une recherche approfondie, notamment une analyse d'impact, avant d'identifier les cibles. Il est essentiel de clarifier les termes utilisés pour les indicateurs, par exemple, définir qui sont les élèves peu performant(e)s et en décrochage scolaire, comment ils/elles sont identifié(e)s et encadré(e)s dans leur pays. Afin de pouvoir introduire des critères de référence pour **les compétences numériques et l'esprit d'entreprise**, il importe tout d'abord de les définir et de prévoir un financement suffisant pour développer ces deux domaines sur le plan qualitatif.

5. Il importe également de prendre conscience du fait que, au-delà de ces indicateurs et critères de référence, il existe des élèves et des étudiant(e)s, et de faire en sorte que le soutien profite réellement à ceux et celles qui en ont besoin. Dans la mesure où peu de pays ont atteint les objectifs du cadre stratégique Education et Formation 2020, il est essentiel de renforcer le soutien aux pays peu performants et de définir de nouveaux objectifs pour les pays hautement performants, dans le **respect de leurs compétences en matière d'éducation et de la diversité de leurs systèmes d'éducation**. Parallèlement, la Commission européenne devrait renforcer le soutien qu'elle apporte aux Etats membres pour améliorer leurs systèmes d'éducation, en vue d'**atteindre un haut niveau d'enseignement identique pour tou(te)s les étudiant(e)s** en Europe et sans discrimination. Pour l'heure, les suggestions de la Commission pour les objectifs post-2020 ne sont ni convaincants ni réalisables¹. Afin de **mieux identifier ces objectifs**, il est essentiel de prévoir de nouvelles consultations avec les gouvernements et les partenaires sociaux du secteur de l'éducation.

6. Nous accueillons favorablement l'intention de la Commission de rendre les programmes d'échange **Erasmus+** plus accessibles en augmentant les budgets qui leurs sont réservés, ainsi que la proposition intéressante d'y faire participer 1,5 million d'enseignant(e)s, directeurs/trices

1 2 millions de participant(e)s supplémentaires au programme Erasmus+ d'ici 2020 ; 500 000 participant(e)s à la mobilité à long terme des stages (formateurs/trices et apprenti(e)s) ; augmentation de 12 à 25 % pour l'apprentissage tout au long de la vie ; réduction de 5 à 10 % pour l'abandon scolaire précoce ; réduction de 10 à 15 % pour le critère de l'UE applicable aux élèves peu performant(e)s.

d'établissement scolaire et employé(e)s de l'éducation. Toutefois, les syndicats de l'enseignement jugent la procédure de soumission des demandes de bourses trop complexe et bureaucratique. La Commission européenne devrait permettre davantage de **flexibilité pour la mobilité de certaines personnes**, ex. les enseignant(e)s et les adultes qui travaillent, afin d'envisager un double « statut d'apprenant(e) et travailleur/euse » dans le cadre du programme Erasmus+ et de résoudre les problèmes entravant la participation des enseignant(e)s à ces programmes de mobilité, tels que la portabilité des avantages sociaux et des salaires, l'insuffisance des bourses, les remplacements aux postes laissés vacants, etc. Nous demandons instamment à la Commission européenne de favoriser davantage la participation des enseignant(e)s au programme Erasmus+ en levant de tels obstacles. Il convient d'apporter davantage de soutien aux étudiant(e)s défavorisé(e)s afin de leur permettre de participer à ces programmes.

7. S'agissant de la **mobilité des étudiant(e)s**, il importe de prévoir une aide financière plus équitable, sachant que les récentes bourses Erasmus+ ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs dépenses dans les pays d'accueil. Pour l'heure, ce problème confère à la mobilité des étudiant(e)s Erasmus+ un **caractère exclusif et inégalitaire ne permettant pas à tout le monde d'y participer**. La Commission européenne a annoncé son intention d'introduire une « **carte d'étudiant de l'UE** » pour « [...] fournir un nouveau moyen simple de stocker les informations sur le parcours scolaire d'une personne ». Selon nous, l'objectif d'une telle carte n'est pas clair, pas plus que les avantages offerts au-delà de ceux déjà accordés aux étudiant(e)s possédant la carte ISIC. Il convient de clarifier la question de la protection des données et de savoir qui prendra en charge les coûts d'une telle carte. Selon notre point de vue, cette dernière pourrait par exemple permettre aux étudiant(e)s de bénéficier de ristournes dans les Etats membres.

8. La Communication et la stratégie post-2020 devraient envisager l'éducation comme une source d'enrichissement pour la vie des citoyen(ne)s et non comme un outil censé servir le marché du travail, dans la mesure où son objectif va bien au-delà de la question de l'emploi et de la pérennité de la main-d'œuvre future. La formulation « **Espace européen de l'éducation** » doit être utilisée avec prudence, sachant que l'éducation relève de la compétence de chaque Etat membre. Il importe de s'intéresser de plus près à la résilience, à l'inclusion et au bien-être, ainsi qu'aux compétences au sein de l'Espace européen de l'éducation, en apportant aux Etats membres un soutien dans ce cadre. L'**Espace européen de l'éducation** doit avoir pour mission d'aider les Etats membres à améliorer les opportunités et les conditions de vie de leurs citoyen(ne)s, tout en contribuant à renforcer leur prise de conscience de ce que signifie être européen(ne). Dans le cadre de cette initiative, l'Union européenne pourrait soutenir des politiques visant à renforcer la connectivité entre les établissements scolaires et lancer une « **Journée de l'Europe** » dans les écoles pour promouvoir l'identité européenne.

9. La stratégie post-2020 devrait encourager les Etats membres à réduire leurs taux élevés d'élèves et d'adultes « **peu performant(e)s** » (25 % des élèves en sciences, 20 % en mathématiques) en leur apportant un soutien adéquat. Être un élève peu performant n'est pas seulement un problème relevant de l'éducation, dans la mesure où, généralement, un **milieu socio-économique défavorable et discriminant** peut également expliquer les faibles performances scolaires. Ce problème doit donc être résolu au travers de **politiques gouvernementales efficaces en matière de logement, bien-être et santé**.

10. Les [compétences clés](#) et, plus particulièrement, les **compétences transversales** sont

importantes et le rôle des enseignant(e)s et des institutions de recherche est essentiel pour déterminer les modalités d'application de ces compétences clés à l'enseignement. Aussi les partenaires sociaux doivent-ils être consultés et participer au niveau de l'UE et au niveau national à la définition du contenu de ces compétences clés et à l'identification des moyens efficaces pour les appliquer. Alors que la numérisation, l'innovation et les filières STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) sont aujourd'hui au centre des débats, les politiques futures de l'UE devraient accorder une place plus importante aux **filières artistiques** dans tous les secteurs de l'éducation. La tendance à enseigner les **disciplines STEAM** (sciences, technologies, ingénierie, *arts* et mathématiques) s'avère profitable. Les filières artistiques doivent être mieux soutenues, dans la mesure où celles-ci ont été négligées au cours de ces dernières années, durant lesquelles l'attention s'est principalement portée sur les compétences ayant pour finalité de répondre aux exigences du marché du travail. Les étudiant(e)s doivent recevoir des incitants et être motivé(e)s dans le cadre de l'**apprentissage des langues**, filière essentielle au renforcement des valeurs démocratiques et de l'identité européenne. Cependant, **la formation et le recrutement** des professeur(e)s de langues étrangères doivent être soutenus lorsque leurs pays connaissent des pénuries dans ces disciplines.

11. Outre le renforcement de la mise œuvre de la Directive 2005/36/CE relative aux qualifications professionnelles, nous observons également la nécessité de renforcer la confiance et la **reconnaissance des études dans l'ensemble des pays de l'UE**. L'annonce dudit « **Processus de la Sorbonne** », visant la reconnaissance des qualifications des deuxième et troisième niveaux, de l'enseignement post-secondaire et de l'enseignement supérieur entre les pays, semble être une bonne idée, mais nous pensons que cette initiative doit aussi être garante d'une éducation de qualité à tous les niveaux, définie et supervisée par les systèmes d'assurance de la qualité nationaux. Raison pour laquelle il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre du Processus de Bologne, ainsi que le développement du Registre européen pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur (EQAR) et de l'Agence européenne pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (EQAVET). De même, la **reconnaissance des études entre les différents secteurs de l'éducation** se révèle tout aussi problématique au sein des pays qu'à l'extérieur de leurs frontières. En conséquence, nous demandons que la **perméabilité** et la reconnaissance des études universitaires, professionnelles ou secondaires soient des domaines prioritaires dans la stratégie post-2020.

12. S'agissant de l'**éducation de la petite enfance (EPE)**, nous adhérons au point de vue des Communications, selon lequel les pays devraient prendre davantage de mesures pour faciliter l'accès à ces niveaux de l'enseignement et en garantir la qualité et le prix abordable. L'éducation est un droit humain et, à ce titre, nous demandons que l'EPE de haute qualité soit disponible, accessible et gratuite pour toutes et tous. Nous rappelons que l'éducation de la petite enfance est essentielle pour l'inclusion des enfants socioéconomiquement désavantagés pour lesquels un soutien doit être apporté dès le plus jeune âge. L'éducation de la petite enfance est un ensemble de services devant être pris en charge par les autorités publiques et faire partie intégrante de systèmes scolaires nationaux offrant des conditions d'emploi et de travail décentes, ainsi que des enseignant(e)s qualifié(e)s dans ce secteur. S'agissant de l'annonce de la *Recommandation du Conseil concernant un cadre de qualité pour l'EPPE et le critère de référence (95 % des enfants âgés de 3 ans et plus inscrits dans une structure d'EPPE)*, nous soulignons qu'une participation conforme à ce critère ne garantit rien la **qualité de l'EPE**, qui doit être au centre des priorités d'un cadre de qualité. Il importe aussi de prendre en compte dans ce processus l'excellence de la formation des éducateurs/trices et des enseignant(e)s de l'EPE, ainsi que leur **autonomie professionnelle**. Par ailleurs, nous estimons que l'UE devrait soutenir davantage la conduite de recherches plus nombreuses et la collecte de données

sur l'EPE, en prévoyant un financement approprié, plus transparent et plus accessible aux syndicats de l'enseignement. Nous sommes d'avis que le nouveau Groupe de travail du programme Education et Formation 2020 de la Commission européenne dédié à l'EPPE devrait offrir aux autorités ministérielles une plate-forme d'échange et d'apprentissage par les pairs, et formuler des recommandations concernant les moyens de soutenir les professionnel(le)s de l'EPE et le développement continu de la haute qualité de ce secteur.

13. S'agissant **des politiques futures pour l'enseignement et la formation professionnels (EFP)**, la [Déclaration conjointe du CSEE et de la FEEE relative à l'amélioration de l'enseignement et de la formation professionnels en Europe](#) souligne le rôle des partenaires sociaux de l'éducation, lesquels se sont engagés à rendre l'EFP plus attrayants aux yeux de la société et de la communauté scolaire, notamment auprès des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation en général, des équipes de formation et de direction, et des étudiant(e)s et leurs familles. La stratégie post-2020 pour l'amélioration de l'EFP devrait avoir pour principales priorités **le renforcement du rôle et du statut des enseignant(e)s**, du personnel de l'éducation et des équipes de formation et de direction de l'EFP afin de mieux préparer les étudiant(e)s à leur vie future et à leurs études ultérieures donnant accès à des emplois de qualité, en veillant à ce qu'ils/elles soient encadré(e)s au cours de leur parcours scolaire et de leurs stages d'apprentissage par **des enseignant(e)s et des formateurs/trices professionnel(le)s qualifié(e)s possédant les compétences actuelles et appropriées**. Il importe de réaliser de nouveaux investissements dans les systèmes d'EFP, notamment au niveau de l'enseignement, des ateliers et des équipements des établissements scolaires, afin de pouvoir s'aligner sur les évolutions techniques et offrir un enseignement et une formation de qualité aux étudiant(e)s et au personnel de l'éducation. La formation des adultes doit être confiée à du personnel enseignant hautement qualifié dans ce domaine et financée de manière appropriée.

14. S'agissant de l'avenir de l'apprentissage, nous demandons à la Commission européenne d'accorder davantage d'importance à la mobilité des apprenti(e)s, mais aussi à la **qualité des stages d'apprentissage** offerts par les entreprises, en se basant sur les critères de qualité définis par la CES en collaboration avec le CSEE, lesquels devraient être adoptés et appliqués par les Etats membres, et intégrés aux [Recommandations du Conseil concernant un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité](#). Garantir des stages équitables pour les apprenti(e)s et assister les enseignant(e)s avant et pendant la période de stage des étudiant(e)s sont des priorités essentielles.

15. S'agissant de **l'enseignement supérieur**, les classements internationaux devraient uniquement être utilisés à titre d'information et ne pas être considérés comme un outil permettant d'évaluer les résultats et de déterminer un financement basé sur la performance. Les **classements** internationaux et européens des universités ne doivent pas induire en erreur mais prendre en compte toute une série de catégories - professionnelles, technologiques, culturelles, scientifiques et commerciales - ainsi que les données relatives à la vie sociale et académique, aux frais de scolarité et au coût de la vie dans les établissements scolaires.

L'idée de la Commission d'œuvrer à la création d'« **universités véritablement européennes** » soulève, selon nous, un certain nombre de questions telles que les modalités de financement, la façon dont seront définis les critères d'admission sous cette appellation et par qui, la possibilité ou non de s'inscrire durant un seul semestre ou un cycle complet et le multilinguisme de ces établissements. Les « **universités européennes** » devront être financées par des fonds publics, tandis que la concurrence entre les universités devra être déterminée par la qualité de la recherche et de l'enseignement. Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de cette initiative, nous demandons à la Commission européenne

de consulter les syndicats de l'enseignement.

Autres points de vue du CSEE concernant la stratégie post-2020 de l'UE pour l'éducation

La profession enseignante

16. La stratégie post-2020 de l'UE pour l'éducation doit accorder la priorité aux enseignant(e)s. De nombreux pays européens rencontrent de grandes difficultés quant au recrutement des enseignants. C'est pourquoi la profession enseignante doit être plus **attrayante**, tandis que le recrutement et la rétention des enseignant(e)s doivent être mieux soutenus. Une **profession enseignante hautement valorisée** est une condition préalable à une éducation de haute qualité pour toutes et tous, elle-même condition indispensable à la cohésion sociale et à la citoyenneté démocratique. Raison pour laquelle il est d'une importance cruciale de faire en sorte que, à l'horizon 2030, **la profession enseignante jouisse de la reconnaissance qu'elle mérite au sein de la société, au niveau politique et dans les médias.**
17. **La formation initiale et le développement professionnel continu des enseignant(e)s** doivent être de haute qualité, accessibles, abordables et pertinents. L'amélioration des connaissances, des compétences et des aptitudes des enseignant(e)s est essentielle pour l'apprentissage tout au long de la vie, le développement de la carrière et l'excellence des résultats scolaires. L'un des objectifs des stratégies post-2020 pour l'éducation doit être la formation gratuite et de haute qualité des enseignant(e)s, offerte en fonction des individus et des écoles.
18. Compte tenu des effets négatifs de la crise sur la **profession enseignante**, les responsables politiques de l'UE doivent faire en sorte que l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation initiale et professionnelle du personnel enseignant, ainsi que le renforcement des normes de la profession, soient inscrits au rang des priorités de la stratégie post-2020 pour l'éducation. Les enseignant(e)s doivent pouvoir bénéficier de meilleures opportunités de carrière, d'une sécurité d'emploi et sociale plus élevée et de **salaires décents** dont le niveau dans chaque pays est équivalent à ceux accordés aux autres employé(e)s diplômé(e)s du secteur tertiaire. D'ici 2030, les enseignant(e)s et l'ensemble du personnel de l'éducation dans chaque pays européen doivent se voir offrir l'espace, les outils, le soutien, le salaire et les **conditions de travail décentes** nécessaires à l'exercice de leur profession. Il s'agit notamment de **définir la durée du temps de travail** des enseignant(e)s conformément aux conventions collectives afin d'éliminer le **volume inacceptable d'heures de travail excédentaires** et de définir les heures d'enseignement effectives et celles consacrées à d'autres tâches comme l'administration, la consultation, la préparation et la recherche, etc. Le **renforcement de la négociation collective** reste un prérequis indispensable si l'on souhaite garantir des salaires, des pensions et des conditions de travail décentes, ainsi qu'une profession enseignante attrayante et gratifiante.

Gouvernance de l'éducation

19. Il est indispensable de **promouvoir une gouvernance démocratique et une direction collaborative** au sein des écoles si l'on souhaite garantir la haute qualité des systèmes d'éducation. Ceci implique la participation essentielle des syndicats de l'enseignement pour assurer un **dialogue social efficace** avec les organisations d'employeurs du secteur de l'éducation, notamment avec les gouvernements, dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre (en ce compris le suivi et

l'évaluation) des réformes éducatives nécessaires. Garantir **l'efficacité du dialogue social avec les syndicats de l'enseignement** doit être une priorité de la stratégie post-2020.

20. Au cours de ces dix dernières années, le **dialogue social** a subi de fortes pressions dans la majorité des pays européens. Afin de pouvoir appréhender les nombreux nouveaux défis qui attendent la communauté éducative d'ici 2030, il importe de restaurer pleinement le dialogue social, considéré comme un processus essentiel pour garantir la croissance, la cohésion sociale et l'égalité. Parallèlement à cela, il convient également de restaurer la négociation collective partout où celle-ci a été démantelée et d'élargir son champ d'application pour y inclure les **questions professionnelles des enseignant(e)s**, ainsi que leurs conditions matérielles.
21. Les recommandations adressées aux pays pour **améliorer le statut professionnel** des enseignant(e)s et l'éducation inclusive et équitable pourraient également être incluses dans le processus du **Semestre européen** et apparaître dans un Tableau de bord social favorisant la convergence à travers l'Europe et garantissant que les gouvernements respectent leur engagement à mettre en œuvre le programme Education 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD). Ceci devrait être accompagné d'un message fort appelant à une participation effective des partenaires sociaux européens et nationaux de l'éducation à tous les échelons du Semestre. Il convient cependant de rappeler que toute réforme dans le domaine de l'éducation et de la formation bénéficiant d'un soutien et de contributions extérieurs dans le cadre du Programme d'appui à la réforme structurelle doit **pleinement garantir la transparence**, respecter **l'autonomie des partenaires sociaux de l'éducation** et les inviter à participer à tous les niveaux.

Investir dans l'éducation

22. L'éducation en Europe doit être perçue comme un outil amenant à l'enrichissement et au respect de la **diversité culturelle, capable de contribuer à l'intégration de l'Europe**, tout en réservant aux valeurs démocratiques et européennes une place centrale dans l'apprentissage. Raison pour laquelle l'Espace européen de l'éducation annoncé ne doit pas être développé à l'image d'une entité européenne. Il est crucial de maintenir et respecter les **compétences nationales** en matière d'éducation et de formation afin de pouvoir enrichir la diversité culturelle et améliorer **la qualité et l'inclusivité des écoles**.
23. La stratégie post-2020 doit insister plus particulièrement sur la nécessité de poursuivre **l'investissement public dans l'éducation** et d'améliorer **l'égalité et l'inclusion sociales** dans les écoles, ainsi que **la direction et l'enseignement collaboratifs**. Aussi les technologies numériques nécessitent-elles un **investissement substantiel**, approprié et durable pour la mise à jour des logiciels et des équipements. La proposition de consacrer au minimum 5 % du PIB à l'investissement dans l'éducation ne pose pas vraiment de problème puisque seuls 9 pays de l'UE n'ont pas atteint cet objectif - lequel peut donc décourager certains pays où les inciter à réduire leur investissement dans l'éducation publique. Cet objectif doit être plus ambitieux afin de pouvoir garantir un financement **durable** de l'éducation de haute qualité et **accroître l'investissement**, en vue de favoriser l'innovation et la créativité en mettant à la disposition des écoles les meilleurs équipements d'apprentissage et d'enseignement.
24. La réussite des stratégies pour l'éducation à mettre en œuvre d'ici 2030 repose sur un

financement adéquat. Pourtant, aucun engagement financier n'a été pris. Si la Commission européenne reconnaît effectivement que les budgets publics des Etats membres sont serrés, elle se refuse à admettre que certaines solutions vieilles de plusieurs décennies telles que la **promotion des investissements privés**, ou encore l'utilisation d'instruments financiers comme les **Fonds structurels et d'investissement européens** autorisant les partenariats public-privé au sein de l'éducation, n'ont jamais démontré leur efficacité, mais présentent un risque pour la qualité à long terme. Les **partenariats public-privé** n'ont jamais permis de relever les normes de gestion et se sont même avérés plus coûteux pour les finances publiques à long terme. En réalité, ils n'ont apporté que des « modifications mineures » car, partout dans le monde où ces partenariats ont été préconisés, les initiatives visaient à satisfaire les intérêts personnels et manquaient de coordination, d'envergure et d'objectifs ciblés.

25. En revanche, d'ici à 2030, les Etats membres de l'UE devraient être encouragés à **s'engager en faveur d'un accroissement des investissements publics dans l'éducation**, au travers des initiatives suivantes : a) prôner davantage de flexibilité et exclure du calcul du déficit et de la dette dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance les investissements dans l'éducation visant à stimuler la croissance ; b) éviter de transformer les maigres ressources réservées aux services publics en incitants et en subventions pour les partenariats public-privé ; et c) instaurer des systèmes d'imposition progressive appropriés et équitables. Les Etats membres doivent multiplier leurs efforts pour augmenter leurs recettes fiscales afin de pouvoir réaliser des investissements dans l'éducation - instaurer des systèmes fiscaux exempts de tout vide juridique laissant la porte ouverte aux pratiques inéquitables, lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, imposer une taxe sur les transactions financières et appliquer l'Assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés, afin de limiter le dumping fiscal et la spéculation financière en Europe.

Parité entre les hommes et les femmes au sein de l'éducation

26. L'égalité des genres demeure l'un des piliers fondamentaux de l'Union européenne et l'éducation a une influence significative sur les relations entre les hommes et les femmes au sein de nos sociétés. Bien que l'accès égalitaire à l'éducation pour les filles et les garçons soit garanti par la majorité des Etats membres de l'UE, les filles et les femmes continuent à se heurter à divers obstacles au cours de leur cycle de formation, ayant une incidence sur leur carrière et leur position au sein du marché du travail. Malgré le fait que les femmes soient souvent plus performantes que les hommes dans leur parcours scolaire et qu'elles représentent la majorité des étudiant(e)s de l'enseignement supérieur dans la quasi-totalité des Etats membres de l'UE, la **ségrégation fondée sur le genre dans certaines filières d'étude** ouvertes à la fois aux hommes et aux femmes demeure un problème important au sein des systèmes éducatifs européens, en particulier dans l'enseignement et la formation professionnels. Plus spécifiquement, la concentration de garçons reste plus importante dans les filières d'étude telles que les TIC, les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), tandis que les filles ont tendance à opter pour les langues, l'histoire et les sciences sociales. La ségrégation fondée sur le genre dans les filières d'étude représente un problème pour les femmes lorsqu'il s'agit d'opérer la transition entre les études et le monde du travail. Cette ségrégation est, par ailleurs, à l'origine des écarts salariaux observés entre les deux sexes, sachant que les fonctions occupées majoritairement par les hommes permettent à ces derniers de progresser plus rapidement dans leur carrière et restent beaucoup mieux rémunérées que celles des femmes. Encourager les hommes et les femmes à choisir des filières d'étude et des carrières traditionnellement plus prisées par le sexe opposé pourrait renforcer considérablement la capacité productive et la compétitivité potentielles de l'économie européenne, tout en faisant en sorte que l'égalité des genres dans le secteur de la recherche contribue à l'innovation et à la réussite futures. Pour atteindre ces objectifs, les enseignants doivent être formés à promouvoir l'égalité des genres ainsi

qu'à évaluer le matériel didactique de manière critique.

27. Afin de mettre un terme à la ségrégation et aux stéréotypes fondés sur le genre dans les filières d'étude et la société, il est indispensable d'offrir au personnel de l'éducation, à la direction des écoles, aux conseiller(e)s en matière de carrière et aux chercheurs/euses le savoir-faire et les outils pratiques nécessaires à la promotion d'une approche intégrant la dimension du genre au sein de l'éducation et, par conséquent, au sein de l'ensemble de la société. L'un des piliers de la stratégie post-2020 de l'UE pour l'éducation doit être la **formation professionnelle initiale et continue suffisante et durable du personnel de l'éducation et de la communauté scolaire en matière d'égalité des genres**, encourageant les relations fondées sur l'égalité et le respect mutuel entre tous les acteurs de l'éducation.
28. Il est impossible d'instaurer l'égalité des genres au sein de l'éducation sans éliminer la **ségrégation fondée sur le genre au sein de la profession enseignante**. Les femmes forment la majorité des effectifs de l'éducation de la petite enfance et de l'enseignement primaire, étant donné que ces secteurs sont souvent associés à la notion de services à la personne, où les emplois sont moins bien rémunérés que dans d'autres secteurs. Les hommes, eux, occupent principalement des postes mieux payés, plus élevés (ex. enseignement tertiaire) ou des fonctions de direction. La répartition inégalitaire des responsabilités familiales, en ce compris le congé parental concernant majoritairement les femmes, a également une incidence sur la progression de la carrière des femmes enseignantes et des chercheuses. La stratégie post-2020 de l'UE pour l'éducation doit garantir une **représentation plus égalitaire des femmes dans les instances décisionnelles**, à tous les échelons de l'éducation et de la recherche. A cet égard, il importe également d'**améliorer les réglementations européennes relatives à l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle**, notamment en ce qui concerne le congé parental ou pour raison familiale. Le CSEE souligne également que, si l'on souhaite rendre la profession enseignante plus attrayante aux yeux des hommes et des femmes, il importe de revaloriser le statut de ce secteur dans les pays de l'UE en augmentant les salaires du personnel et en améliorant les conditions de travail.

Intégration des migrant(e)s et des réfugié(e)s aux systèmes d'éducation

29. Garantir l'intégration efficace des jeunes et des adultes migrant(e)s et réfugié(e)s à tous les échelons des systèmes d'éducation doit être une priorité de la stratégie post-2020 de l'UE. Le CSEE reconnaît la difficulté que représente l'intégration des réfugié(e)s et des migrant(e)s aux systèmes éducatifs dans les différents Etats membres. D'où l'importance cruciale de préparer un **programme européen clair pour l'éducation des migrant(e)s**.
30. Il importe également de prévoir un investissement suffisant et durable pour soutenir l'intégration des migrant(e)s et des réfugié(e)s aux systèmes d'éducation. Un investissement est nécessaire pour assurer la formation initiale et continue des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation en matière d'**enseignement inclusif** adapté aux environnements d'apprentissage multiculturels. Il convient de promouvoir la reconnaissance des qualifications professionnelles des enseignant(e)s migrant(e)s et réfugié(e)s. L'intégration de l'éducation des migrant(e)s aux politiques éducatives doit s'appuyer sur le dialogue social avec les syndicats de l'enseignement. Les opportunités que représentent les MOOC et les formations numériques libres adressées spécifiquement aux réfugié(e)s et aux migrant(e)s doivent être considérées comme des compléments permettant de renforcer leurs compétences sociales, civiles et interculturelles, ainsi que la citoyenneté.

Renforcer la citoyenneté démocratique et la tolérance

31. Les enseignant(e)s occupent une place de premier plan pour mettre les jeunes en garde contre la radicalisation violente ou la marginalisation en contexte d'apprentissage multiculturel. Les syndicats de l'enseignement soutiennent leurs efforts et jouent un rôle essentiel dans la **promotion de l'inclusion et de l'égalité sociales au sein de l'éducation**. Aussi la prochaine *Recommandation du Conseil relative à la promotion de valeurs communes, à l'éducation inclusive et à la dimension européenne de l'enseignement* devrait-elle prendre en compte les points de vue des syndicats de l'enseignement et du personnel enseignant à propos des moyens de promouvoir un enseignement inclusif, soucieux de défendre les valeurs de l'UE.
32. Nous demeurons fermement convaincus que de nouvelles mesures doivent être prises au niveau européen et national pour la mise en œuvre des objectifs de la **Déclaration de Paris 2015** (*Déclaration sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination*)² et que cette initiative doit être au centre de la stratégie post-2020 de l'UE. Dans les débats futurs, il importera avant tout d'identifier les moyens et les mesures à mettre en œuvre pour aider les enseignant(e)s, l'ensemble du personnel de l'éducation et les équipes de direction à assumer la tâche à la fois difficile et sensible d'enseigner la tolérance et la non-discrimination à leurs élèves.
33. Le CSEE encourage l'utilisation des **TIC pour renforcer l'inclusion**, ceux-ci étant considérés comme des outils capables de répondre aux besoins d'apprentissage personnalisé et de promouvoir les opportunités d'apprentissage individuel, en particulier pour les étudiant(e)s défavorisé(e)s et ayant des besoins spéciaux. Il est par conséquent fondamental d'investir dans les compétences numériques afin de pouvoir offrir aux enseignant(e)s et au personnel de l'éducation de meilleures opportunités de formation dans le domaine des TIC et de l'inclusion, en particulier pour l'apprentissage tout au long de la vie. Les MOOC doivent être créés en s'appuyant sur le soutien pédagogique pertinent des enseignant(e)s et leur connaissance des contenus, afin de proposer des cours en ligne de qualité et inclusifs, propices à l'intégration sociale.

Compétences numériques et utilisation des TIC dans les écoles

34. L'acquisition ou l'amélioration des compétences numériques de base est cruciale pour maîtriser ce domaine et se préparer à l'ensemble des défis et opportunités inhérents à nos sociétés en pleine transformation sur le plan numérique. L'amélioration des compétences numériques des enseignant(e)s nécessite d'identifier leurs besoins de formation dans le domaine des TIC et d'y répondre, afin de pouvoir exploiter au mieux les approches innovantes de l'enseignement numérique. Aussi la **formation numérique complète de l'ensemble des enseignant(e)s et étudiant(e)s** doit-elle être une priorité de la stratégie post-2020, afin de pouvoir garantir une utilisation efficace et responsable des TIC

dans le cadre de l'enseignement.

35. Le CSEE estime que l'introduction, le développement et l'application des **compétences numériques complexes** dans les programmes scolaires (ex. compétences pour l'enseignement du codage et de la cybersécurité) sont importants mais ne doivent pas nécessairement devenir une priorité pour améliorer les compétences numériques et, notamment, la pensée numérique et l'utilisation des TIC dans les écoles. Les processus d'informatisation au sein de l'éducation doivent être déployés avec vigilance et de manière progressive, dans le respect des normes de l'UE pour la protection des données et en consultation avec les syndicats de l'enseignement, représentant la voix des enseignant(e)s en Europe. L'informatisation des écoles et l'enseignement des compétences numériques complexes impliquent que les écoles publiques nécessitent du personnel enseignant ayant suivi une formation technique, ainsi qu'un financement public approprié.
36. La **gouvernance des TIC** au sein de l'éducation doit servir en priorité à renforcer l'autonomie professionnelle et pédagogique des enseignant(e)s et des éducateurs/trices vis-à-vis de leurs étudiant(e)s, ainsi qu'à promouvoir la citoyenneté et l'inclusion numérique pour toutes et tous. **La privatisation et la commercialisation de l'éducation numérique** entraînent une multitude de dangers, ainsi que des conséquences catastrophiques qui, par ailleurs, ont déjà pu être observées. L'industrie et les entreprises technologiques ne sont en aucun cas des agents garants de l'éducation inclusive de qualité, puisque leur objectif principal consiste à engranger des bénéfices et à commercialiser les opportunités offertes par le numérique au sein de l'éducation. Raison pour laquelle, leurs interventions contribuent à accentuer la « fracture numérique », représentant un réel danger pour l'équité au sein de l'éducation, les apprenant(e)s vulnérables et les enseignant(e)s et autres personnels de l'éducation défavorisés.

Impact du Brexit sur l'éducation

37. La stratégie post-2020 de l'UE ne doit pas sous-estimer l'impact du Brexit sur l'éducation et la communauté enseignante. Le CSEE demande à la Commission de protéger et respecter les conditions de travail, les systèmes de protection sociale et les droits civils des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation européens et britanniques, au Royaume-Uni et partout ailleurs en Europe. En dépit du Brexit, le CSEE demande également de revitaliser l'investissement public dans l'enseignement supérieur et la recherche au Royaume-Uni ; de se pencher sur la question de la reconnaissance des qualifications du personnel enseignant entre le Royaume-Uni et les autres pays d'Europe, et inversement ; et de préserver le rôle des syndicats de l'enseignement britanniques dans le cadre du dialogue social, au Royaume-Uni et au niveau de l'UE.

L'après-2020 selon une perspective paneuropéenne

38. Il est essentiel de se rappeler que la stratégie post-2020, à l'instar de tous les objectifs antérieurs de l'UE, offrira aux pays candidats, aux pays du Partenariat oriental et aux pays du voisinage une orientation à propos des objectifs à atteindre pour s'aligner sur les pays de l'UE. Le Processus de

Bologne étant une coopération paneuropéenne couvrant l'ensemble des pays européens, la question est de savoir dans quelle mesure l'Espace européen de l'éducation et le Processus de la Sorbonne prendront en considération les systèmes d'éducation des pays non candidats et non membres de l'UE.

39. D'autre part, les activités ayant pour finalité le développement futur des systèmes d'éducation et de formation des pays partenaires de l'UE, sous l'égide de la Fondation européenne pour la formation, doivent être préparées et mises en œuvre en étroite coopération et en consultation avec les partenaires sociaux de l'éducation, représentant les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation en général. Il est regrettable que les activités actuelles soient structurées sans leur participation et sans les consulter.

Le CSEE salue plusieurs des propositions de la Commission européenne formulées dans le cadre de cette initiative et souhaiterait contribuer activement aux consultations ultérieures, par exemple par l'entremise d'un siège d'observateur au sein groupe de travail préparatoire du Conseil Education chargé de déterminer les objectifs de la stratégie post-2020 de l'UE pour l'éducation.